

RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA COTISATION ANNUELLE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

(ne concerne pas la section AviFit)

Bonjour à toutes et tous,

Il est possible de régler votre cotisation annuelle via prélèvement SEPA en une à 4 mensualités.

Ce mode de paiement constitue d'une part un moyen mieux sécurisé (même procédé que pour vos prélèvements d'électricité ou de télécommunications) mais également un gain de temps important pour vous comme pour le club : la simple signature d'un mandat SEPA suffit.

Le prélèvement peut tout à fait être cumulé avec des chèques vacances, sport ou autre.

Le Sport Nautique de Nancy

SNANCY
AVIRON

COMMENT FAIRE ?

ÉTAPE 1

Remplissez et envoyez le document rempli ci-joint à la trésorière Aline Koizan à l'adresse e-mail : aline.koizan@avironnancy.com

ÉTAPE 2

Pour une adhésion, indiquez le nombre de prélèvements à programmer (entre 1 et 4), le club vous édite l'échéancier.

Pour les frais de participation à une compétition, vous serez prévenu.e avant chaque déplacement de la date et du montant qui sera prélevé.

Note : un mandat peut à tout moment être retiré auprès de votre banque.

